

# MÉMO DES PRATIQUES LOCALES SUR LE CIVAR

FME

## POINTS COMMUNS PLAQUE CIVAR

- Les intervenants sont formés au risque FME (test) avec transmission de la liste des personnes au CA EDF
- <https://www.preventionPP58.fr>
- Matière transparente interdite (transparente verte ou bleu)

IND. 0



## TRICASTIN

### BALISAGE DE LA ZONE FME

Le risque est balisé via de la rubalise/ chaînette et une pancarte au plus près de l'activité (pancarte qu'on peut laisser à conditions de respecter les prescriptions) ou matérialisé via peinture au sol et barrière physique pour les zones permanentes

### SPECIFICITE TRICASTIN

Certaines activités FME sont classées en niveaux avec des parades imposées en lien avec le REX site :

Activité	Niveau	Parades
Activité à l'intérieur de la zone FME permanente BK/BR (périmètre du cheminement d'accès)	2	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ AdR (cor. FME métier)</li><li>▪ Flag FME GPS</li><li>▪ Acte de surveillance pendant l'activité</li></ul>
Activité en fond de piscine BR / BK	2	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ AdR (cor. FME métier)</li><li>▪ Flag FME GPS</li><li>▪ Acte de surveillance pendant l'activité</li><li>▪ VMT AT (BR)/AN (BK)</li></ul>
Activité sur les niveaux supérieur (non sécurisé par les filets GV) de la zone FME permanente BK/BR (ponts, remplacement DAB GV...)	1	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ AdR (cor. FME métier)</li><li>▪ Validation Réf FME/GNU KB « go no go »</li><li>▪ JIT</li><li>▪ Flag FME GPS</li><li>▪ Acte de surveillance pendant l'activité</li><li>▪ VMT AT (BR)/AN (BK)</li><li>▪ Point d'arrêt repli activité</li></ul>

### OUTILLAGE INVENTAIRE

Mettre en place un inventaire (tracer si le nombre de matériels entrants/sortants est important)

Inventaire requis pour circuler/travailler en bord de piscine BR/BK.

### EN DEHORS DU TEMPS D'INTERVENTION

Les orifices sont obturés par un moyen transitoire magenta (obturateur simple ou aimanté ou spécifique)

**Avant fermeture définitive** un contrôle tracé défini par l'AdR atteste de l'absence de corps étrangers (par exemple : point d'arrêt sur le DSI validé par CSI)

**Ouverture diamètre <80** est considéré comme zone FME mais la sécurisation des outils n'est pas obligatoire (**mais préconisée**).

### PISCINE

- ▶ BR : ZONE FME permanente avec un gardien de zone présent en 3 x 8 24h/24 en arrêt. Aucun colisage autorisé dans la zone FME.
- ▶ Matière transparente/bleue/verte interdite

### NUMERO REFERENT FME

LEGRAND Audrey : audrey.legrand@edf.fr - **04 75 50 36 75** (fixe)

Correspondant FME par service DO.

- ▶ **Appoint de matériel FME** : des points de distribution sont disponibles (en SDM 0m et 15m, en toiture SPD, en ZC à proximité du SAS 8m BR), approvisionnement aux magasins (atelier centrale A ou magasins du BAN).

### REFERENTIEL FME

D453418052430 - Exclusion des corps et produits étrangers traitement des corps migrants organisation du site  
GCH03699 – Gamme FME du site.

## CRUAS

Toute activité présentant un risque d'introduction de corps dans un circuit est dite à « risque FME »

### BALISAGE DE LA ZONE FME

La zone à risque FME est matérialisée (balisage, affiche avec pictogramme "risque FME", ouvertures obturées par des dispositifs provisoires adaptés de couleur magenta) **avant que l'activité ne débute**. Ce balisage reste en place même lorsque les obturateurs provisoires sont installés. Ce balisage est retiré dès que l'équipement est fermé définitivement

### ZONE A RISQUE FME

**Est propre et rangée et exempte du matériel strictement nécessaire :**

- ▶ Toutes les pièces, outils, consommables, etc. sont stockées en dehors de la zone FME,
- ▶ Les déchets produits sont évacués au plus vite, en dehors de la zone FME
- ▶ Les documents sont sécurisés et des précautions particulières sont prises dans la zone FME (pas de feuille volante, pas de trombone).
- ▶ Les outils et consommables sont limités au strict nécessaire, et sont sécurisés et intrinsèquement sûr (chiffons, bombes aérosols, etc.).
- ▶ La tenue est intègre (poches fermées) et les équipements de protection individuels sont sécurisés
- ▶ Tous les matériels et outillages spécifiques (par exemple, caméra d'inspection, char robotisé) sont intrinsèquement sûrs vis-à-vis du risque FME. Une fiche d'imperdabilité est associée ou si tel n'est pas le cas, le risque est identifié dans l'ADR avec une parade compensatoire (inventaire, contrôle minutieux, etc.)
- ▶ **A l'intérieur de la zone FME, un examen exhaustif des pièces démontées et remontées est réalisé**
- ▶ **Avant la fermeture d'un équipement en zone FME, un contrôle visuel ou télévisuel d'absence de corps/produits étranger est réalisé. Ce contrôle est tracé sous assurance qualité dans les documents opératoires.** En fonction des enjeux (REX, ADR, difficulté d'accès, etc.), ce contrôle d'absence de corps pourra être complété par un **point d'arrêt en contrôle technique indépendant**
- ▶ **Le risque FME est mentionné dans les documents opératoires (DSI, ADR, gammes, etc.) et les parades sont appliquées par les intervenants sur le terrain**
- ▶ **Activités armoires électriques : Les activités sur les armoires électrique ne sont pas considérées FME**

### PISCINE

- ▶ BR : ZONE FME permanente avec un gardien de zone présent en 3 x 8 24h/24. Aucun colisage autorisé dans la zone FME
- ▶ BK : Zone FME permanente. Aucun colisage autorisé dans la zone FME

### NUMERO REFERENT FME

**Poste 34 80**

- ▶ **Spécificités arrêt de tranche** : Des correspondants FME sont identifiés dans chaque service sur lequel peuvent s'appuyer les intervenants et leur donneur d'ordre
- ▶ **Appoint de matériel FME : réalisé via MEEI et le prestataire en charge**

# MÉMO DES PRATIQUES LOCALES SUR LE CIVAR

FME

## POINTS COMMUNS PLAQUE CIVAR

- Les intervenants sont formés au risque FME (test) avec transmission de la liste des personnes au CA EDF
- <https://www.preventionPP58.fr>
- Matière transparente interdite (transparente verte ou bleu)

IND. 0



## BUGEY

### BALISAGE DE LA ZONE FME

Le risque est balisé au plus près de l'activité ou matérialisé via peinture au sol pour les zones permanentes et une pancarte FME y est apposée. Le balisage peut être retiré lorsque tous les équipements sont obturés.

### OUTILLAGE INVENTAIRE

Pas obligatoire sauf si c'est une parade identifiée dans l'AdR.

### EN DEHORS DU TEMPS D'INTERVENTION

Les orifices sont obturés par un moyen transitoire magenta (obturateur simple ou aimanté ou spécifique)

Le chantier est délimité et balisé par une chaînette + pancarte FME

**Avant fermeture définitive** un contrôle tracé défini par l'adr atteste de l'absence de corps étrangers (point d'arrêt sur le DSI)

**Interventions en capacité sont classées zone FME**

**Activités armoires électriques** le risque FME est couvert par la norme UTE 18-510, qui précise de contrôler l'absence de corps étranger avant la fermeture de l'équipement électrique. Donc pas besoin de baliser la zone FME autour des cellules.

### PISCINE BR

Zone permanente autour de la piscine avec un gardien de zone.  
**Ce gardien est présent uniquement lorsque la cuve est ouverte et/ou la piscine du compartiment cuve est pleine.**

### NUMERO REFERENT FME

BERTHOLET Julie : **04 74 34 32 77**

► **Spécificités arrêt de tranche** : Des tournées FME sont organisées par le référents FME avec les correspondants FME services. L'objectif est d'être en appui des intervenants sur le terrain et traiter les écarts de manière réactive.

► **Appoint de matériel FME** : Armoires FME en libre-service en SdM et au BR 20m. Au magasin on retrouve des moyens de sécurisation d'outillages

## SAINT-ALBAN

### BALISAGE DE LA ZONE FME

Le risque est balisé via chaînette **magenta (voire rubalise FME)** +pancarte au plus près de l'activité ou matérialisé via peinture au sol pour les zones permanentes. Ce balisage reste en place même lorsque les obturateurs provisoires sont installés. Ce balisage est retiré dès que l'équipement est fermé définitivement.

### ZONE A RISQUE FME

**Est propre et rangée et exempte du matériel strictement nécessaire :**

► Toutes les pièces, outils, consommables, etc. sont stockées en dehors de la zone FME,

► Les déchets produits sont évacués au plus vite, en dehors de la zone FME

► Les documents sont sécurisés et des précautions particulières sont prises dans la zone FME (pas de feuille volante, pas de trombone).

► Les outils et consommables sont limités au strict nécessaire, et sont sécurisés et intrinsèquement sûr (chiffons, bombes aérosols, etc.).

► La tenue est intègre (poches fermées) et les équipements de protection individuels sont sécurisés.

► Tous les matériels et outillages spécifiques (par exemple, caméra d'inspection, char robotisé) sont intrinsèquement sûrs vis-à-vis du risque FME. Une fiche d'imperdabilité est associée ou si tel n'est pas le cas, le risque est identifié dans l'ADR avec une parade compensatoire (inventaire, contrôle minutieux, etc.)

► **A l'intérieur de la zone FME, un examen exhaustif des pièces démontées et remontées est réalisé.**

► **Avant la fermeture d'un équipement en zone FME, un contrôle visuel ou télévisuel d'absence de corps/produits étranger est réalisé. Ce contrôle est tracé sous assurance qualité dans les documents opératoires.** En fonction des enjeux (REX, ADR, difficulté d'accès, etc.), ce contrôle d'absence de corps pourra être complété par un point d'arrêt en contrôle technique indépendant.

► **Le risque FME est mentionné dans les documents opératoires (DSI, ADR, gammes, etc.) et les parades sont appliquées par les intervenants sur le terrain**

► **Activités armoires électriques : Les activités sur les armoires électrique ne sont pas considérées FME (toutefois les préconisations du RM FME s'appliquent sur Saint-Alban).**

### OUTILLAGE INVENTAIRE

Pas obligatoire sauf pour les zones permanentes

### EN DEHORS DU TEMPS D'INTERVENTION

Les orifices sont obturés par un moyen transitoire magenta (obturateur simple ou aimanté ou spécifique)

Le chantier est délimité et balisé par une chaînette **magenta+** pancarte FME

**Avant fermeture définitive** un contrôle tracé défini par l'adr atteste de l'absence de corps étrangers (point d'arrêt sur le DSI)

**Ouverture diamètre <80** est considéré comme zone FME mais la sécurisation des outils n'est pas obligatoire (**mais préconisée**).

**Interventions en capacité** zone FME il existe des pochettes pour les oxy, **sécurisation des outils et contrôle absence de CM obligatoires.**

**Activités armoires électriques** le risque FME est couvert par la norme UTE 18-510, qui précise de contrôler l'absence de corps étranger avant la fermeture de l'équipement électrique. Balisage FME au plus près de la zone obligatoire.

### PISCINE BR

► Zone permanente autour de la piscine et une zone renforcée type SAS FME avec un gardien de zone est présent.